

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de

Saint-Alfred

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,

Émilie Gagné

(Directrice générale)

de la susdite municipalité,

Qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté à la séance du conseil du 4 octobre 2022.

Ce projet vise :

Règlement concernant la circulation et le stationnement et applicable par la Sûreté du Québec

QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 4 octobre 2022.

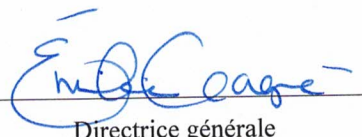
Le règlement portera le numéro RM-SQ-06 et sera adopté à la prochaine séance ordinaire du conseil qui aura lieu :

Lundi le 7 novembre 2022 à 19h30

Au centre municipal, situé au 9, route du Cap, Saint-Alfred

Que ces règlements sont disponibles pour consultation au bureau de la municipalité durant les heures habituelles d'affaires.

DONNÉ à Saint-Alfred ce 4^e jour du mois d'octobre deux mille vingt deux.

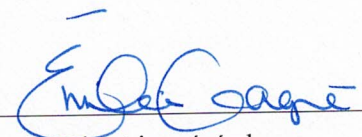


Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, Émilie Gagné, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant le 4e jour du mois d'octobre 2022, à chacun des endroits suivants : Site internet et sur le babillard extérieur à l'Hôtel de Ville.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 4^e jour du mois d'octobre deux mille vingt deux.



Directrice générale